

**Conseil du Centre**

73<sup>e</sup> session, Turin, 3-4 novembre 2011

**CC 73/5/1**

---

**POUR DÉCISION**

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**États financiers et rapport du commissaire aux comptes  
pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> janvier au  
31 décembre 2010**



---

# TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Rapport financier sur les comptes de 2010.....	2
Approbation des états financiers de l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 .....	6
Point pour décision.....	6
Opinion du commissaire aux comptes .....	7
États financiers et notes aux états financiers de l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> janvier au décembre 2010 .....	9
État I. État de la situation financière au 31 décembre 2010.....	9
État II. État de la performance financière pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 .....	10
État III. État des variations de l'actif net pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 .....	11
État IV. État des flux de trésorerie pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.....	12
État V. État de comparaison du budget et des montants réels pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 .....	13
Notes aux états financiers de l'exercice financier allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 .....	14
Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.....	40

---

# Rapport financier sur les comptes de 2010

## Introduction

Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») et soumis au Conseil conformément à l'article 18 dudit règlement. Le rapport du commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Centre pour l'exercice 2010 et l'opinion du commissaire sur les états financiers sont eux aussi soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 18 du Règlement financier.

Les états financiers de l'exercice 2010 ont été dressés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSA) et présentés sous la forme prescrite par les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Dans le cadre de l'adoption progressive des IPSAS, on a appliqué aux états financiers de l'exercice 2010 vingt de ces normes portant sur des éléments tels que les provisions; les passifs éventuels et actifs éventuels; l'information relative aux parties liées; la présentation de l'information budgétaire; les avantages du personnel; les produits des opérations avec contrepartie directe; les événements postérieurs à la date de report; la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers; l'information sectorielle; et les produits des opérations sans contrepartie directe (pour les contributions volontaires). Les états financiers de l'exercice 2010 intègrent les ajustements financiers requis par les IPSAS. Des ajustements supplémentaires seront opérés dans les années à venir. L'application pleine et entière des IPSAS est prévue à l'horizon 2012.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre pour l'exercice 2010 seront consolidés avec ceux de l'OIT.

## Résultats financiers pour 2010

**L'état de la situation financière (état I)** indique l'ensemble des actifs, des passifs et des réserves auxquels s'ajoutent les soldes de fonds accumulés du Centre au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009. Un montant de 2,5 millions d'euros inscrit au passif au titre des avantages du personnel, y compris les congés dans les foyers, les congés compensatoires pour heures supplémentaires, les congés annuels, les voyages de rapatriement et les frais de fret maritime pour les fonctionnaires éligibles du Centre est pris en compte.

Les actifs nets du Centre ont diminué de 5,1 millions d'euros (37 pour cent) par rapport à 2009. La ventilation détaillée des actifs par fonds figure à la note 22.

**L'état de la performance financière (état II)** indique l'ensemble des résultats des opérations du Centre pour l'exercice 2010, avec un déficit net de 2,7 millions d'euros. Par rapport à 2009, les recettes totales et les dépenses totales ont diminué respectivement de 2,3 millions d'euros (6 pour cent) et de 68 000 euros (0 pour cent). Le déficit net est le résultat d'un changement intervenu en cours d'exercice dans la politique comptable pour les contributions volontaires, et n'a aucune incidence sur le total des actifs nets. Le déficit net est couvert par les soldes de fonds accumulés. On trouvera de plus amples informations sur les résultats ainsi que des données détaillées sur les recettes, les dépenses et les variations de l'actif net à la note 22.

Un nouvel **état des variations de l'actif net (état III)** présente sous une forme synthétique les soldes de fonds accumulés et réserves nets au début de 2010, l'incidence sur les réserves des résultats nets des deux années précédentes et les ajustements requis par les IPSAS qui ont été effectués à ce jour.

Le **tableau des flux de trésorerie (état IV)** indique par ailleurs le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par le Centre à la fin de chacune de ces deux années.

## Budget ordinaire

À sa 71<sup>e</sup> session (novembre 2009), le Conseil du Centre a approuvé pour l'exercice 2010 un budget des dépenses s'élevant à 38,6 millions d'euros et un budget des recettes s'élevant à 37,4 millions d'euros.

Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice 2010 sont résumés dans l'**état V**, le détail des contributions volontaires versées par les bailleurs de fond figurant à la note 18. Calculées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les recettes budgétaires totales pour 2010 se sont élevées à 39,1 millions d'euros. Les dépenses fixes engagées en 2010 au titre du chapitre III du budget se sont élevées à 20,8 millions d'euros. Les dépenses variables engagées au titre du chapitre IV se sont élevées à 16,8 millions d'euros. Par conséquent, l'excédent de recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice 2010 s'est établi à 1,9 million d'euros.

### Différences significatives entre le budget 2010 et les montants réels tels que présentés à l'état V

(en milliers d'euros)

Ligne de l'état V			Budget 2010	Montant réel	Différence	Différence (%)
Chapitre	Ligne					
I	13	Contributions volontaires - Ville de Turin	500	266	(234)	-47%
I	20	Recettes provenant des activités de formation	24 000	25 749	1 749	7%
III	22	Personnel	14 901	14 489	412	3%
III	24	Bâtiments	2 515	2 106	409	16%
III	25	Transports et communications	730	532	198	27%
III	29	Missions et représentation	400	264	136	34%
III	31	Amortissement des immobilisations	604	438	166	27%
III	32	Autres frais fixes	2 029	1 628	401	20%
IV	33	Personnel temporaire	7 200	7 981	(781)	-11%
IV	35	Indemnités de subsistance des participants	2 880	2 570	310	11%
IV	39	Autres frais variables	2 740	3 219	(479)	-17%
<b>Différence totale expliquée</b>					<b>2 287</b>	

---

## Explication générale de la différence entre le budget et les montants réels

Le budget 2010, présentant un déficit de 1,25 million d'euros, fut approuvé par le Conseil lors de sa soixante et onzième session en novembre 2009. Lors de la réunion du Bureau du Conseil de janvier 2010, le Centre présenta des mesures de réduction des coûts susceptibles d'équilibrer le budget. Les différences significatives dans les coûts fixes sont le résultat de la mise en œuvre de ces mesures, telles que les coupes dans les frais de mission et de voyage, le report de dépenses dans les technologies de l'information, la suspension des achats d'actifs immobilisés et de matériels consommables et le report de travaux de maintenance ordinaire.

### Explications spécifiques des différences significatives

*Contributions volontaires - Ville de Turin:* La Ville de Turin a informé le Centre que le versement de sa contribution volontaire de 500 000 euros pour 2010 serait reporté à 2011. Dans ce contexte, la Direction a décidé de reporter les interventions de maintenance extraordinaire liées à cette contribution. Cela explique la différence dans les recettes provenant de la Ville de Turin.

*Recettes provenant des activités de formation:* La hausse des recettes générées par les activités de formation était due principalement à l'augmentation du nombre d'activités financées par des bailleurs de fonds bilatéraux et par l'Union européenne.

*Personnel:* Ce poste est inférieur de 412 000 euros par rapport au budget, en raison du gel du recrutement, du report du comblement des vacances, de la suspension de l'intervention dans les repas du personnel et du report des mesures de développement des ressources humaines.

*Bâtiments:* Cette dépense est inférieure de 409 000 euros aux prévisions en raison d'économies réalisées sur le chauffage, l'électricité, le gaz, l'eau et le nettoyage et menées dans un effort de contention des frais de fonctionnement du Centre et de report des travaux de rénovation des bureaux et des salles de classe planifiés pour 2010.

*Transports et communications:* Ce poste est inférieur de 198 000 au budget grâce à une économie de 142 000 euros sur les frais de téléphonie et de communication et à une économie de 56 000 euros sur les véhicules et les déménagements internes.

*Missions et représentation:* Cette ligne budgétaire est inférieure de 136 000 euros aux prévisions en raison d'économies réalisées sur les voyages.

*Amortissement des immobilisations:* Cette dépense est inférieure de 166 000 euros au budget grâce au report d'achats de matériel planifiés pour 2009 et 2010 pour des montants respectivement de 378 000 et 440 000 euros, décidé pour atténuer le déficit budgétaire prévu pour 2009 et 2010.

*Autres frais fixes:* Cette ligne est inférieure de 401 000 euros au budget en raison du report du renouvellement des licences de logiciels (255 000 euros), d'économies sur les consommables (60 000 euros), d'économies sur l'entretien du matériel (90 000 euros) et d'une autre économie de 4 000 euros sur les frais divers.

*Personnel temporaire:* Ce poste est supérieur de 781 000 euros au budget en raison de la hausse du nombre d'activités, qui a impliqué un recours accru aux interprètes et orateurs extérieurs.

*Indemnités de subsistance des participants:* Cette dépense est inférieure de 310 000 euros au budget en raison de la réduction du nombre de visites d'étude en 2010.

---

*Autres frais variables:* Cette ligne est supérieure de 479 000 au budget à cause de la combinaison d'une hausse des services extérieurs, d'une baisse de l'utilisation des infrastructures de formation sur le terrain et d'une augmentation des frais de reproduction internes et des coûts de formation divers.

## **Fonds de fonctionnement**

Le total du solde et des réserves du Fonds de fonctionnement s'élevait à 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le détail des montants figure à la note 22.

## **Fonds gérés par le Centre en dehors du Fonds de fonctionnement**

Les fonds gérés par le Centre en dehors du Fonds de fonctionnement atteignaient au total 1,9 million d'euros au 31 décembre 2010. Il s'agit de 1,7 million d'euros du fonds fiduciaire géré pour le compte du gouvernement italien et de 0,2 million d'euros du Fonds pour l'amélioration du campus.

## **Versements à titre gracieux**

Aucun versement à titre gracieux n'a été reçu au cours de l'exercice 2010.

---

## Approbation des états financiers pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010

Les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent (notes 1 à 24) sont approuvés.



Patricia O'Donovan  
Directrice

11 avril 2011



Remedios Dungca  
Trésorière et cheffe des  
Services financiers

11 avril 2011

### *Point pour décision :*

*Conformément à l'article 18.2 du règlement financier, le Conseil est invité à approuver les états financiers du Centre pour l'exercice 2010, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, ci-joints.*

Turin, le 19 juillet 2011





## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

#### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

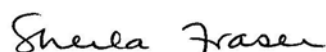
### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements expliqués à la note 4 afférente aux états financiers, les normes comptables du système des Nations Unies ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

En vertu de l'article 28 du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je soumettrai également au Conseil un rapport détaillé sur mon audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA

Le 11 avril 2011  
Ottawa, Canada

# États financiers et notes aux états financiers de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au décembre 2010

## Centre international de formation de l'OIT

### État de la situation financière au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

	Note	2010	Chiffres de 2009 retraités
<b>Actif</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	12 474	16 646
Investissements	8	3 508	-
Sommes à recevoir	7	3 157	4 157
Contributions à recevoir	6	895	900
Sommes à recevoir de l'OIT		1 222	-
Autres actifs à court terme	9	512	472
		<b>21 768</b>	<b>22 175</b>
<b>Actif à long terme</b>			
Immobilisations	10	958	842
		<b>958</b>	<b>842</b>
<b>Total actif</b>		<b>22 726</b>	<b>23 017</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Créditeurs et charges à payer	12	2 989	2 442
Sommes dues à l'OIT		-	281
Sommes dues aux donateurs		349	115
Produits différés	11	8 268	6 384
Avantages sociaux du personnel	13	309	-
		<b>11 915</b>	<b>9 222</b>
<b>Passif à long terme</b>			
Avantages sociaux du personnel	13	2 155	-
		<b>2 155</b>	<b>-</b>
<b>Total passif</b>		<b>14 070</b>	<b>9 222</b>
<b>Actif net</b>			
Total réserves	22	1 852	1 852
Total soldes de fonds cumulés	22	6 804	11 943
<b>Total actif net</b>		<b>8 656</b>	<b>13 795</b>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

## Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière  
pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010  
(en milliers d'euros)

	Note	2010	Chiffres de 2009 retraités
<b>Produits</b>			
Produits provenant des activités de formation	16	21 858	22 943
Contributions volontaires	14	13 909	15 402
Autres produits	17	1 219	1 223
Gain (perte) net(te) de change et réévaluation		255	(71)
Produits d'intérêts		115	139
<b>Total produits</b>		<b>37 356</b>	<b>39 636</b>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses de personnel		17 974	18 482
Contrats de sous-traitance		6 762	6 310
Frais généraux de fonctionnement		4 303	3 561
Frais de voyage		3 784	4 419
Frais liés aux activités de formation		3 340	3 593
Bâtiments et entretien		2 106	2 064
Fournitures		1 254	1 187
Amortissement		438	384
Frais bancaires		58	77
Autres dépenses		19	29
<b>Total dépenses</b>		<b>40 038</b>	<b>40 106</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>		<b>(2 682)</b>	<b>(470)</b>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

## Centre international de formation de l'OIT

État des variations de l'actif net  
pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010  
(en milliers d'euros)

	Note	Réserve (Fonds de roulement)	Solde accumulé des fonds	Actif net
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2009 tel que rapporté auparavant</b>		<b>1 901</b>	<b>6 152</b>	<b>8 053</b>
Ajustements sur exercices antérieurs en raison de changements apportés aux conventions comptables:				
Dépenses	4	-	418	418
Produits provenant des activités de formation	4	-	(483)	(483)
Contributions volontaires	4	-	6 277	6 277
<b>Solde ajusté au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>		<b>1 901</b>	<b>12 364</b>	<b>14 265</b>
Variation nette due à l'ajustement du déficit pour 2009	4	(49)	(421)	(470)
<b>Solde ajusté au 31 décembre 2009</b>		<b>1 852</b>	<b>11 943</b>	<b>13 795</b>
Excédent (déficit) de l'exercice 2010		-	(2 682)	(2 682)
Changements apportés aux conventions comptables en 2010:				
Comptabilisation des avantages sociaux du personnel	4	-	(2 457)	(2 457)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>		<b>1 852</b>	<b>6 804</b>	<b>8 656</b>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

## Centre international de formation de l'OIT

État des flux de trésorerie  
pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010  
(en milliers d'euros)

	2010	Chiffres de 2009 retraités
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Déficit pour la période	(2 682)	(470)
Postes sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	438	384
Perte sur cessions	12	3
Diminution des sommes à recevoir	1 000	882
Diminution des contributions à recevoir	5	-
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir de l'OIT	(1 222)	822
(Augmentation) diminution des autres actifs à court terme	(40)	150
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	547	(1 836)
Augmentation des produits différés	1 884	2 151
Augmentation (diminution) des sommes dues à l'OIT	(281)	281
Augmentation des sommes dues aux donateurs	234	115
Augmentation des avantages sociaux du personnel	2 464	-
Ajustements des actifs nets liés aux avantages sociaux du personnel	(2 457)	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(98)</b>	<b>2 483</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(566)	(268)
Augmentation des investissements	(3 508)	-
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>	<b>(4 074)</b>	<b>(268)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(4 172)</b>	<b>2 215</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice</b>	16 646	14 431
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice</b>	<b>12 474</b>	<b>16 646</b>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

## Centre international de formation de l'OIT

État de comparaison du budget et des montants réels  
pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010  
(en milliers d'euros)

Chapitre	Poste	Titre	BUDGET	MONTANT	DIFFÉRENCE
			2010	RÉEL 2010	/2
		<b>PRODUITS</b>			
I		<b>Contributions volontaires</b>			
	10	Organisation internationale du Travail	2 728	2 819	91
	11	Gouvernement italien	7 850	7 850	0
	12	Gouvernement français	100	104	4
	13	Région Piémont	400	370	(30)
	14	Ville de Turin	500	266	(234)
		Total contributions	11 578	11 409	(169)
II		<b>Produits gagnés</b>			
	20	Produits provenant des activités de formation	24 000	25 749	1 749
	20a	Autres produits	1 500	1 303	(197)
		Total produits gagnés	25 500	27 052	1 552
	21	Utilisation de l'excédent d'exploitation	327	633	306
		<b>TOTAL RECETTES BUDGÉTAIRES</b>	<b>37 405</b>	<b>39 094</b>	<b>1 689</b>
		<b>DÉPENSES</b>			
III		<b>Frais fixes</b>			
	22	Personnel	14 901	14 489	(412)
	23	Collaborateurs extérieurs	400	333	(67)
	24	Bâtiments	2 515	2 106	(409)
	25	Transports et communications	730	532	(198)
	26	Services spécialisés	746	712	(34)
	27	Services fournis par l'OIT	197	210	13
	28	Réunions officielles	135	91	(44)
	29	Missions et représentation	400	264	(136)
	30	Ressources bibliothéconomiques et didactiques	44	20	(24)
	31	Amortissement	604	438	(166)
	32	Autres frais fixes	2 029	1 628	(401)
		Total frais fixes	22 701	20 823	(1 878)
IV		<b>Frais variables</b>			
	33	Personnel temporaire	7 200	7 981	781
	34	Missions	750	793	43
	35	Indemnités de subsistance des participants	2 880	2 570	(310)
	36	Voyages des participants	1 940	1 862	(78)
	37	Enseignement extra-muros	10	1	(9)
	38	Livres, matériels didactiques et autres fournitures	130	164	34
	39	Autres frais variables	2 740	3 219	479
	39a	Autres frais liés aux autres produits	300	256	(44)
		Total frais variables	15 950	16 846	896
		<b>TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>38 651</b>	<b>37 669</b>	<b>(982)</b>
		<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 246)</b>	<b>1 425</b>	<b>2 671</b>
		<b>Autres postes</b>			
		Provisions pour créances douteuses		(140)	(140)
		Gain (perte) net(te) de change et réévaluation		255	255
		Annulations ou économies sur les engagements de l'exercice précédent		397	397
		<b>TOTAL AUTRES POSTES</b>		<b>512</b>	<b>512</b>
		<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) BUDGÉTAIRE NET /1</b>	<b>(1 246)</b>	<b>1 937</b>	<b>3 183</b>

/1 Tel que prévu par l'article 7.4. du Règlement financier

/2 La différence entre les montants inscrits au budget et les montants réels est expliquée dans le rapport financier qui accompagne les présents états financiers.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

## **Note 1 – Objectifs et activités**

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre »), guidé par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, a pour mission la formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation, élaborées dans le cadre de la coopération technique du BIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. Le Conseil du Centre se réunit chaque année. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Cependant, ils ont droit au remboursement des frais de voyage encourus pour assumer leurs fonctions. Lors de sa réunion annuelle, le Conseil adopte le budget du Centre conformément au Règlement financier. En vertu de l'article 18 du Règlement financier, le Conseil adopte les états financiers.

Le siège du Centre est à Turin, en Italie. Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT, le gouvernement de l'Italie et la facturation des services de formation qu'il fournit.

Aux termes du Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et avoirs du Centre sont comptabilisés séparément des avoirs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Les comptes du Centre, qui sont établis annuellement, sont vérifiés par le commissaire aux comptes de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des avoirs et du solde des fonds du Centre. L'OIT étant l'entité qui contrôle le Centre, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT.

Le Centre gère cinq fonds:

- 1) Le Fonds de fonctionnement est le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation.
- 2) Le Fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres ressources à recevoir en vertu d'accords signés. Son niveau est ciblé à 1 852 200 euros.
- 3) Le Fonds pour l'amélioration du campus a été établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus.
- 4) Le Fonds fiduciaire italien a été instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation.



---

5) Le Fonds d'investissement a été créé après l'approbation du Conseil en novembre 2006 pour la mise à niveau et le développement de programmes d'étude, de matériels didactiques et d'autres projets visant à renforcer la capacité générale du Centre.

## **Note 2 – Conventions comptables**

Les états financiers du Centre ont été établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS).

À la suite de la révision de ces normes, le Centre a adopté et appliqué aux états financiers pour l'exercice 2010 les dispositions des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) suivantes:

IPSAS 4 Effets des variations des cours des monnaies étrangères  
IPSAS 9 Produits des opérations avec contrepartie directe  
IPSAS 14 Événements postérieurs à la date de reporting  
IPSAS 15 Instruments financiers: informations à fournir et présentation  
IPSAS 18 Information sectorielle  
IPSAS 19 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels  
IPSAS 20 Information relative aux parties liées  
IPSAS 23 Produits des opérations sans contrepartie directe (adoption partielle)  
IPSAS 24 Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers  
IPSAS 25 Avantages du personnel

Les IPSAS suivantes ont également été adoptées en 2010 mais n'ont pas eu d'impact sur les états financiers:

IPSAS 5 Coûts d'emprunt  
IPSAS 6 États financiers consolidés et individuels  
IPSAS 7 Participation dans des entreprises associées  
IPSAS 8 Participation dans des coentreprises  
IPSAS 10 Information financière dans les économies hyperinflationnistes  
IPSAS 11 Contrats de construction  
IPSAS 16 Immeubles de placement  
IPSAS 22 Présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques  
IPSAS 26 Dépréciation des actifs générateurs de trésorerie  
IPSAS 27 Agriculture

La norme IPSAS 25 a été adoptée plus tôt que requis par la norme, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Dispositions transitoires:* Pour la norme IPSAS 23 « Produits des opérations sans contrepartie directe », le Centre a choisi d'appliquer la période transitoire de trois ans prévue dans la norme. Pour 2010, cette norme a été appliquée aux produits provenant des contributions volontaires pour tous les fonds, mais pas aux produits provenant des activités de formation et des contributions en nature. Le Centre prévoit appliquer pleinement la norme IPSAS 23 d'ici 2012.

*Exercice:* L'exercice financier du Centre aux fins budgétaires est l'année civile, et ses états financiers sont préparés chaque année. Les informations comparatives reflètent les douze mois de l'année civile 2009.

---

*Présentation des états financiers:* Les états financiers sont combinés et incluent les comptes de tous les fonds du Centre. Les transactions entre les fonds sont éliminées. Les états financiers se composent d'un état de la situation financière, d'un état de la performance financière, d'un état des variations de l'actif net, d'un état des flux de trésorerie et d'un état de comparaison du budget et des montants réels. En tant que mesure transitoire, les présents états financiers sont présentés de la manière prévue dans la norme IPSAS 1, bien que le Centre n'ait pas adopté cette norme en 2010.

*Monnaie de fonctionnement et conversion des devises étrangères:* La monnaie de fonctionnement du Centre est l'euro et les états financiers sont établis dans cette monnaie. Les transactions et les soldes monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis aux taux de change opérationnels des Nations Unies, qui se rapprochent des taux du marché.

Les soldes monétaires maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies au 31 décembre 2010.

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autre que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction.

Les gains ou pertes résultant de la conversion sont présentés comme des gains ou pertes nets de change et réévaluation dans l'état de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

*Trésorerie et équivalents de trésorerie:* La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent l'encaisse et les dépôts à terme échus dans les trois mois suivant la date de clôture.

*Investissements:* Les investissements incluent les investissements à court terme dans des titres libellés en euros qui sont tenus jusqu'à leur échéance et valorisés à la juste valeur à la date de clôture.

*Sommes à recevoir:* Les sommes à recevoir par le Centre proviennent des factures pour les services liés à la formation et de la vente de publications. Le Centre établit une provision générale pour créances douteuses qui couvre 50 pour cent du total des sommes à recevoir depuis plus d'un an et 100 pour cent du total des sommes à recevoir depuis plus de deux ans, sauf si le paiement intégral du solde restant dû peut être raisonnablement espéré.

*Contributions à recevoir:* Les contributions à recevoir par le Centre proviennent des contributions volontaires. Le Centre établit une provision générale pour créances douteuses qui couvre 100 pour cent du total des contributions à recevoir depuis plus de deux ans et reflète la réduction estimée des sommes à recevoir de ces donateurs. À ce jour, aucune provision pour créances douteuses n'a été considérée nécessaire pour les contributions volontaires à recevoir.

*Sommes dues à/à recevoir de l'OIT:* Le Centre possède avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions interbureaux, qui enregistre les mouvements en provenance et à destination de l'OIT, représentant la contribution volontaire de l'Organisation au fonctionnement général du Centre, les frais de personnel et les frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT, tant dans les bureaux de terrain qu'au siège, au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net est reflété en conséquence.

---

*Autres actifs à court terme:* Les autres actifs à court terme englobent les avances versées aux fonctionnaires et les paiements effectués à des fournisseurs pour des biens et services à recevoir. Les inventaires consistent essentiellement en des marchandises utilisées pour la production de matériels didactiques, ainsi qu'en des biens détenus en vue de leur vente ou de leur utilisation interne. Ils sont comptabilisés dans les états financiers au plus bas du coût, en utilisant la méthode « premier entré premier sorti », et de la valeur de réalisation nette.

*Immobilisations:* À l'exception des améliorations locatives liées aux bâtiments du Centre, les immobilisations ont été considérées comme des actifs et comptabilisées à leur prix coûtant. Elles ont été amorties sur une base linéaire à des taux de 20 pour cent ou 10 pour cent par an, selon leur vie utile prévue. La durée de vie utile des véhicules, des équipements de bureau et des systèmes informatiques est de cinq ans, tandis que celle des meubles et des autres équipements est de dix ans. La capitalisation de ces immobilisations reflète plus précisément le coût d'utilisation de ces actifs.

*Actifs incorporels:* Le coût des actifs incorporels, y compris les logiciels développés et utilisés en interne par le Centre dans ses opérations, et des droits d'auteur sur les publications a été passé en charge au moment où les dépenses ont été engagées.

*Créditeurs et charges à payer:* Les créditeurs représentent les factures pour lesquelles les marchandises ont été reçues ou les services ont été rendus, mais qui n'ont pas été payées à la date de clôture. Les charges à payer consistent en des marchandises reçues ou des services rendus pendant l'exercice et pour lesquels aucune facture n'a été reçue à la date de clôture.

*Produits différés:* Les fonds reçus des participants et des agences qui les parrainent relatifs à des activités de formation et services de conseil futurs sont reportés comme des produits différés et ne sont pas considérés comme des produits tant que l'obligation de prestation du Centre n'a pas été remplie.

*Avantages sociaux du personnel:*

Avantages à court terme

Les passifs au titre des avantages à court terme du personnel sont comptabilisés lorsqu'un membre du personnel a fourni un service au Centre pour un montant non actualisé. Ils comprennent les indemnités de non-résidence, les prestations familiales, l'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études, la prime pour connaissances linguistiques, le congé dans les foyers et les absences rémunérées.

*Absences rémunérées:* Les absences rémunérées accumulées, telles que les congés annuels et les congés compensatoires, sont comptabilisées au fur et à mesure que les membres du personnel acquièrent des droits à de futures absences rémunérées. Les heures supplémentaires non payées, calculées aux taux de un et demi pour les heures supplémentaires ordinaires et de deux pour les heures supplémentaires spéciales, donnent droit à des congés compensatoires qui s'ajoutent aux congés annuels restants du membre du personnel concerné. Les congés compensatoires doivent être utilisés dans les quatre semaines suivant les heures supplémentaires qui ont valu le congé. En ce qui concerne les absences rémunérées non accumulées, telles que les congés de maladie et les congés de maternité, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence.

---

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires du Centre ont droit à un congé annuel de trente jours ouvrables pour douze mois de service. Ils peuvent accumuler jusqu'à soixante jours ouvrables qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours accumulés par chaque fonctionnaire par le traitement net majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services professionnels et par le traitement net majoré des indemnités prises en considération aux fins de la pension pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

Congé dans les foyers: Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. La valeur des droits à congé dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture constitue un passif. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été estimée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix des transports aériens.

Autres avantages à court terme: Ces avantages sont comptabilisés dans la masse salariale et un passif est inscrit à la date de clôture si un montant est resté impayé.

#### Frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement

Les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif correspondant au coût des voyages de rapatriement et du transport des effets personnels est calculé en multipliant le montant de l'indemnité moyenne versée aux fonctionnaires au cours des années 2008 à 2010 par le nombre de fonctionnaires ayant droit au remboursement de leurs frais de voyage au 31 décembre 2010.

#### Indemnité de cessation de service et de rapatriement

Conformément au Statut du personnel du Centre, le personnel des services généraux a droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services professionnels ou aux catégories supérieures. Le Centre verse à cette fin chaque mois à l'OIT une contribution fixe égale à 7,5 pour cent des salaires des fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leur foyer. Le Centre verse à cette fin à l'OIT une contribution fixe égale à 6,0 pour cent du salaire payé aux fonctionnaires éligibles au cours de l'exercice financier.

Le Centre ne comptabilise ni les indemnités de cessation de service ni les indemnités de rapatriement qui seraient dus au personnel. En mars 1980, le Conseil d'administration de l'OIT a décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le fonds des indemnités de cessation de service de l'OIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Le Centre n'encourt aucune obligation autre que cette contribution mensuelle à l'OIT, qui est comptabilisée sur une base constante. Un passif n'est inscrit que dans la mesure où une contribution à l'OIT resterait à payer pour des services rendus.

---

#### Assurance-maladie après la cessation de service

Le Centre ne comptabilise pas de passif pour les prestations d'assurance-maladie après la cessation de service pour les fonctionnaires (et leurs personnes à charge) qui quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus, ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse est un régime multipatronal à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres participant à ce régime. Les assurés versent une contribution mensuelle à la caisse, complétée par une contribution correspondante de l'organisation participante. Dans le cas des fonctionnaires retraités du Centre, l'OIT verse la contribution mensuelle demandée à la Caisse d'assurance pour l'assurance-maladie après la cessation de service. Le Centre n'assume donc aucune obligation pour l'assurance-maladie après la cessation de service.

#### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

À travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite multipatronal à prestations définies.

La méthode actuarielle adoptée par la Caisse est la méthode des « agrégats avec intrants ». La dernière étude actuarielle de la CCPPNU correspondant à la situation au 31 décembre 2009. La caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires actuels et futurs des autres organisations, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir l'obligation, les actifs et les passifs de la caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre n'est pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude la part qu'il occupe dans la position et la performance financières de la caisse sur une base IPSAS 25 et a donc comptabilisé la caisse de retraite comme s'il s'agissait d'un plan de contributions définies.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la CCPPNU consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies et prescrite dans les Statuts de la Caisse, ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. À la date de l'élaboration des présents états financiers, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

*Autres produits:* Les autres produits englobent les produits non liés aux activités de formation, comme ceux générés par les activités socioculturelles et par l'utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants. Ils sont considérés comme des opérations avec contrepartie directe puisqu'une valeur équivalente est échangée. Ils sont comptabilisés à mesure que les services ont été rendus.

Les autres produits englobent également les paiements effectués par d'autres agences des Nations Unies pour l'utilisation des infrastructures du Centre, ainsi que le recouvrement des sommes dues qui avaient été radiées lors d'exercices précédents.

---

*Produits d'intérêts:* Les produits d'intérêts générés par les placements à court terme et les investissements constituent des transactions avec contrepartie directe et sont pris en compte à la date où le Centre les a perçus, sur une base *pro rata temporis* qui tient compte du rendement effectif.

*Produits résultant d'opérations sans contrepartie directe:*

- *Contributions volontaires:*
  - Des contributions volontaires sont reçues du gouvernement de l'Italie, du gouvernement de la France, de la Région Piémont et de l'OIT afin de financer les opérations générales du Centre. Des contributions volontaires sont également reçues de divers donateurs pour l'amélioration du campus et du gouvernement de l'Italie pour l'organisation d'activités de formation. Ces contributions ne sont assorties d'aucune « condition » de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des produits quand (a) il est probable que les profits économiques futurs ou le potentiel de service associés à ces actifs bénéficieront au Centre et (b) la juste valeur de l'actif peut être mesurée de manière fiable.
  - Une contribution volontaire est également reçue de la Ville de Turin afin de couvrir les frais liés à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux que la Ville permet au Centre d'occuper. Cette contribution est comptabilisée comme un actif, accompagné du passif correspondant (sommes dues aux donateurs) quand (a) il est probable que les profits économiques futurs ou le potentiel de service associés à ces actifs bénéficieront au Centre et (b) la juste valeur de l'actif peut être mesurée de manière fiable. Si et quand les fonds sont utilisés pour couvrir les frais de maintenance extraordinaire et d'aménagement des lieux, le passif (sommes dues aux donateurs) est diminué du montant correspondant et comptabilisé comme un produit.
- *Contributions en nature:* Le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature. Le terrain et les bâtiments sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique. Toutes les dépenses liées aux améliorations apportées aux bâtiments du Centre font l'objet d'un financement spécifique par les donateurs et comptabilisées comme des dépenses et non comme des actifs capitalisés. Les contributions en nature sont présentées dans les notes aux états financiers.
- *Produits provenant des activités de formation:* Les produits provenant de la réalisation d'activités de formation sont comptabilisés et mesurés sur la base de la part occupée par les dépenses encourues à ce jour dans les dépenses totales estimées de l'activité de formation correspondante.
- *Dépenses:* Les dépenses imputées au Fonds de fonctionnement et aux autres fonds sont comptabilisées sur la base des marchandises et/ou services reçus pendant l'exercice.

---

### **Note 3 – Modifications apportées à la présentation des états financiers de 2010**

Certains chiffres figurant dans les états financiers publiés de 2009 ont été reclassés pour assurer la concordance avec les résultats de l'exercice considéré. Le reclassement des résultats de 2009 s'inscrit dans l'effort global entrepris pour améliorer la présentation des états financiers. Avec l'adoption de certaines normes IPSAS pour l'exercice 2010, les chiffres comparatifs pour l'exercice 2009 ont été retraités.

Les principales modifications apportées sont les suivantes:

- les états financiers sont maintenant présentés sur une base combinée plutôt que par fonds;
- les dépenses auparavant reportées en tant que frais fixes ou variables sont désormais classées par type de dépense;
- un secteur pour le Fonds fiduciaire italien, qui était auparavant divulgué dans les notes aux états financiers, a été ajouté et est maintenant présenté dans les actifs et passifs des états financiers combinés;
- le solde des sommes due à ou à recevoir de l'OIT fait maintenant l'objet d'une présentation séparée dans l'état de la situation financière;
- les sommes à recevoir relatives aux contributions volontaires sont désormais présentées séparément dans l'état de la situation financière.

### **Note 4 – Changements apportés aux méthodes comptables en 2010**

Dans le cadre de l'adoption progressive des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le Centre a mis en application certaines modifications des méthodes comptables qui sont admissibles au regard des Normes comptables du système des Nations Unies. Ces changements représentent une avancée dans la perspective du passage à la comptabilité d'exercice intégrale et résultent en une présentation plus adéquate dans les états financiers.

#### Dépenses

La méthode comptable appliquée pour la comptabilisation des dépenses a été modifiée afin de retirer les engagements liés aux marchandises et services qui n'ont pas encore été reçus ou délivrés. Ce changement a été appliqué de manière rétrospective. Par conséquent, pour l'exercice 2009, le passif a été réduit de 1 099 000 euros, les dépenses ont été réduites de 681 000 euros et le solde en début d'exercice (actif net) a augmenté de 418 000 euros.

La méthode comptable appliquée pour la comptabilisation des annulations et économies sur les engagements de l'exercice précédent, qui consistent en des soldes non utilisés des bons de commande des exercices précédents qui ont été comptabilisés comme des charges à payer, a été modifiée afin de les comptabiliser comme une réduction des dépenses au lieu d'une transaction sur l'actif net. Ce changement a été appliqué de manière rétrospective. Par conséquent, pour l'exercice 2009, les dépenses et les annulations ou économies sur les engagements de l'exercice précédent (transaction sur l'actif net) ont été réduites de 193 000 euros.

---

### Produits provenant des activités de formation

La méthode comptable pour la comptabilisation des dépenses ayant été modifiée en 2010, les produits provenant des activités de formation ont été retraités. La méthode utilisée consiste désormais à comptabiliser et mesurer les produits provenant des activités de formation sur la base de la part occupée par les dépenses encourues à ce jour dans les dépenses totales estimées de l'activité de formation correspondante. Ce changement a été appliqué de manière rétrospective. Par conséquent, pour l'exercice 2009, les produits provenant des activités de formation ont été réduits de 391 000 euros, les créditeurs et charges à payer ont augmenté de 268 000 euros, les produits différés ont augmenté de 606 000 euros et les soldes des fonds cumulés en début d'exercice (actif net) ont été réduits de 483 000 euros.

### Contributions volontaires

Ville de Turin: La contribution volontaire reçue de la Ville de Turin représente une transaction sans contrepartie directe conditionnelle au sens de la norme IPSAS 23. Elle sert à couvrir les frais liés à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux que la Ville permet au Centre d'occuper. Cette contribution est comptabilisée comme un actif, accompagné du passif correspondant (sommes dues aux donateurs) quand (a) il est probable que les profits économiques futurs ou le potentiel de service associés à ces actifs bénéficieront au Centre et (b) la juste valeur de l'actif peut être mesurée de manière fiable. Si et quand les fonds sont utilisés pour couvrir les frais de maintenance extraordinaire et d'aménagement des lieux, le passif (sommes dues aux donateurs) est diminué du montant correspondant et comptabilisé comme un produit. La méthode comptable pour la comptabilisation des dépenses ayant été modifiée en 2010, les contributions volontaires comptabilisées en 2009 ont été retraitées. Ce changement a été appliqué de manière rétrospective. Par conséquent, pour l'exercice 2009, les contributions volontaires ont été réduites de 115 000 euros et le passif correspondant (sommes dues aux donateurs) a augmenté du même montant.

Fonds pour l'amélioration du campus: La contribution volontaire liée au Fonds pour l'amélioration du campus représente une transaction sans contrepartie directe aux sens de la norme IPSAS 23. Comme elle n'est assortie d'aucune « condition » de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues, la méthode comptable a été modifiée afin de la comptabiliser comme un actif et un produit quand il est probable que les profits économiques futurs ou le potentiel de service associés à ces actifs bénéficieront au Centre et que la juste valeur de l'actif peut être mesurée de manière fiable. Cette contribution était auparavant comptabilisée comme un actif accompagné du passif correspondant et, quand les fonds étant utilisés pour améliorer le campus, ce passif était réduit de sorte à comptabiliser le produit correspondant. Ce changement a été appliqué de manière rétrospective. Par conséquent, pour l'exercice 2009, les produits provenant des contributions volontaires ont été réduits de 939 000 euros, les produits différés ont été réduits de 2 422 000 euros et les soldes de fonds cumulés en début d'exercice ont été augmentés de 3 361 000 euros.

Fonds fiduciaire italien: Les contributions volontaires non dépensées liées aux fonds reçus du gouvernement de l'Italie pour des activités de formation étaient auparavant indiquées dans les notes aux états financiers. Elles sont maintenant incluses dans les états financiers, et un nouveau secteur a été ajouté à l'information sectorielle présentée dans les notes. En outre, ces contributions représentant des transactions sans contrepartie directe aux sens de la norme IPSAS 23 et n'étant assorties d'aucune condition de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues, la méthode comptable a été modifiée afin de les comptabiliser comme des actifs et des produits quand il est probable que les profits économiques futurs ou le potentiel de service associés à ces actifs bénéficieront au Centre et que la juste valeur de l'actif peut être mesurée de manière fiable. Ces contributions étaient auparavant comptabilisées comme des produits provenant des activités de formation au fur et à mesure que les fonds étaient utilisés pour des activités de formation. Ce changement a été appliqué de manière rétrospective. Par conséquent, pour l'exercice 2009, la trésorerie a



augmenté de 1 954 000 euros, les créiteurs et charges à payer ont été réduits de 1 024 000 euros, les produits différés ont été réduits de 70 000 euros, les produits provenant des contributions volontaires ont augmenté de 4 000 000 euros, les produits d'intérêts ont augmenté de 22 000 euros, les produits provenant des activités de formation ont été réduits de 3 890 000 euros et les soldes de fonds cumulés en début d'exercice (actif net) ont augmenté de 2 916 000 euros.

#### Avantages sociaux du personnel

Dans le cadre de l'adoption de la norme IPSAS 25, le Centre a comptabilisé en 2010 le passif lié aux avantages sociaux du personnel. Ce passif englobe les congés accumulés, les frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement. Une partie de ce passif était auparavant indiquée dans les notes aux états financiers. Comme la norme l'y autorise, ce changement a été appliqué de manière rétrospective sans retraitement des informations comparatives pour 2009. L'impact de cette modification a été une augmentation du passif de 2 457 000 euros en 2010 et une diminution de l'actif net de 2 457 000 euros.

À la suite des modifications des méthodes comptables appliquées de manière rétrospective, les états financiers pour l'exercice 2009 ont été retraités comme suit:

	<b>Chiffres de 2009 retraités</b>	<b>Chiffres de 2009 initiaux</b>	<b>Différence</b>
<b><u>État de la situation financière</u></b>			
<b>Total actif</b>	23 017	22 954	63
<b>Total passif</b>	9 222	14 739	(5 517)
<b>Total actif net</b>	13 795	8 215	5 580
<b><u>État de la performance financière</u></b>			
<b>Contributions volontaires</b>	15 402	12 455	2 947
<b>Produits provenant des activités de formation</b>			
Activités productrices de recettes	12 435	16 506	(4 071)
Fonds reçus en vertu d'accords interorganisations	<u>10 508</u>	<u>10 717</u>	<u>(209)</u>
	22 943	27 223	(4 280)
Autres produits	1 223	1 222	1
Produits d'intérêts	139	116	23
Gain (perte) net(te) et réévaluation	(71)	-	(71)
<b>Total dépenses</b>	40 106	41 049	(943)
<b>Déficit net</b>	(470)	(33)	(437)

---

## Note 5 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités requises pour les décaissements immédiats sont conservées en numéraire et dans des comptes en banque. Les soldes des équivalents de trésorerie dans des comptes de dépôt sont disponibles à bref délai. Sur le montant total des liquidités détenues à la date de clôture, 11,6 millions d'euros l'étaient dans la monnaie de fonctionnement, (16,3 millions d'euros en 2009) et le solde détenu dans d'autres monnaies, principalement en dollars des États-Unis et en francs suisses, s'établissait à 782 000 dollars des États-Unis et 397 000 francs suisses (2009 = 337 000 USD et 171 000 CHF). Tous les dépôts à court terme détenus par le Centre en 2010 sont arrivés à échéance avant la fin de l'année.

## Note 6 – Contributions à recevoir

Les contributions volontaires non reçues à la date de clôture sont ventilées comme suit:

(en milliers d'euros)

	2010	Chiffres de 2009 retraités
Gouvernement français	25	-
Région Piémont	370	400
Ville de Turin	500	500
<b>Total contributions volontaires à recevoir</b>	<b>895</b>	<b>900</b>

## Note 7 – Autres sommes à recevoir

Les autres sommes à recevoir en date du 31 décembre englobent:

(en milliers d'euros)

	2010	Chiffres de 2009 retraités
Sommes à recevoir autres que contributions volontaires	4 131	5 092
Moins: provision pour créances douteuses	(974)	(935)
<b>Total autres sommes à recevoir</b>	<b>3 157</b>	<b>4 157</b>

Sur les autres sommes à recevoir nettes ci-dessus, 3 022 000 euros (2009 = 4 016 000 euros) portent sur des transactions sans contrepartie directe.

Le Centre a augmenté la provision pour créances douteuses de 140 000 euros (2009 = réduction de 92 000 euros) en fin d'exercice. De même, en cours d'exercice, le Centre a radié 102 000 euros (2009 = 50 000 euros) de sommes à recevoir, la plupart de plus de trois ans et pour lesquels une provision avait été prise dans les années précédentes.

## Note 8 – Instruments financiers

Les activités du Centre sont soumises à divers risques financiers: risque de prix, risque de crédit et risque de liquidité. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement et au Règlement financier du Centre. Le Centre ne pratique pas la comptabilité de couverture. Il n'y a pas d'instruments financiers non reconnus dans les états financiers.

## Juste valeur des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers ont été valorisés à leur juste valeur et reflètent soit la valeur actuelle pour les actifs pour lesquels un marché actif existe (trésorerie, équivalents de trésorerie et investissements), soit la moins-value par le biais de provisions pour créances douteuses pour les sommes à recevoir.

(en milliers d'euros)

Instrument	2010		Chiffres de 2009 retraités		Méthode d'évaluation
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 474	12 474	16 646	16 646	Valeur du marché
Investissements	3 508	3 508	0	0	Valeur du marché au 31 décembre
Contributions à recevoir	895	895	900	900	Équivalent en euros des montants convenus, sans provision pour créances douteuses
Sommes à recevoir de l'OIT	1 222	1 222			Équivalent en euros des sommes à recevoir
Autres sommes à recevoir	4 131	4 131	5 092	5 092	Équivalent en euros des sommes à recevoir
Moins: provision pour créances douteuses	974	974	935	935	À 50% si depuis plus d'un an, à 100% si depuis plus de deux ans, sauf si confirmation par le débiteur
Autres sommes à recevoir nettes	3 157	3 157	4 157	4 157	
<b>Actif financier net</b>	<b>21 256</b>	<b>21 256</b>	<b>21 703</b>	<b>21 703</b>	
Créditeurs et charges à payer	2 989	2 989	2 442	2 442	Équivalent en euros des sommes à payer
Sommes dues à l'OIT			281	281	Équivalent en euros des sommes à payer
Avantages sociaux du personnel	101	101	0	0	Équivalent en euros des sommes à payer
<b>Passif financier net</b>	<b>3 090</b>	<b>3 090</b>	<b>2 723</b>	<b>2 723</b>	

---

## **Risque de prix**

Le risque de prix comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de marché. Le Centre est exposé à tous ces risques.

### **Risque de change**

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en monnaies autres que l'euro, principalement sur les transactions en dollars des États-Unis.

L'exposition nette du Centre au risque de change au 31 décembre 2010 était comme suit:

	<b>USD (milliers)</b>	<b>Équivalent en euros (milliers)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	782	595
Sommes à recevoir	781	594
Sommes dues à l'OIT	1 302	991
Créditeurs et charges à payer	(89)	(68)
<b>Exposition nette</b>	<b>2 776</b>	<b>2 112</b>

Sur la base de l'exposition nette au 31 décembre 2010, et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une fluctuation de cinq pour cent du dollar des États-Unis par rapport à l'euro aurait un impact estimé sur le Centre d'augmenter ou de réduire les résultats nets à 107 000 euros, soit quatre pour cent du déficit net de 2010, qui s'élève à 2,7 millions d'euros.

### **Risque de taux d'intérêt**

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes, et n'a pas d'emprunts. Il investit toutefois dans des placements et investissements à court terme et subit donc les fluctuations des taux d'intérêt. Le Centre gère son risque de taux d'intérêt en investissant sur une base à court terme. Le risque de taux d'intérêt est donc négligeable.

### **Risque de marché**

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient dues à des facteurs spécifiques au titre ou à son émetteur ou à des facteurs qui touchent tous les titres sur le marché.

Les investissements du Centre s'élèvent à 3 508 000 euros et consistent en des investissements à terme. Ils sont sujets au risque de marché s'ils sont vendus avant leur échéance. Ces investissements étant à court terme et l'intention étant de les conserver jusqu'à leur échéance, l'exposition au risque de marché est minimale.

---

## **Risque de crédit**

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements et ses créances. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs. Les détails sont donnés ci-dessous.

## **Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements**

Le Centre a déposé des liquidités auprès d'institutions financières de bonne réputation, et la direction estime que le risque de perte est faible. Les placements du Centre sont gérés suivant une politique d'investissement qui guide les décisions de l'Organisation en la matière. Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal et d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie.

La répartition des dépôts en espèces et des placements est étendue de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités qui peuvent être déposées et des placements qui peuvent être effectués auprès d'un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. Les placements consistent uniquement en des dépôts à terme, des certificats de dépôt, des bons du trésor et obligations souverains et des obligations à taux variable. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements classés A ou au-dessus. La répartition des dépôts selon la notation au 31 décembre 2010 est la suivante:

Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements selon la notation (juste valeur), en milliers d'euros:

---

	<b>AAA</b>	<b>AA+ -AA-</b>	<b>A-AA</b>	<b>A+-A-</b>	<b>Total</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12 149		325	<b>12 474</b>
Obligations			2 008		<b>2 008</b>
Bons souverains	1 500				<b>1 500</b>
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie et placements</b>	<b>1 500</b>	<b>12 149</b>	<b>2 008</b>	<b>325</b>	<b>15 982</b>

---

## **Sommes à recevoir**

Les sommes à recevoir du Centre se rapportent principalement à des factures établies pour des services de formation rendus, des intérêts à recevoir sur les placements et les dépôts à terme et de la vente des publications. Le Centre établit une provision pour créances douteuses égale à 50 pour cent du solde des sommes à recevoir datant d'un à deux ans, et à 100 pour cent du solde des sommes à recevoir depuis plus de deux ans, sauf celles pour lesquelles le paiement intégral du solde peut être raisonnablement espéré. La provision pour créances douteuses est ajustée pour tenir compte des informations fournies par le classement par échéance des créances.

Les autres sommes à recevoir proviennent des contributions volontaires. Le Centre établit une provision générale pour créances douteuses qui couvre 100 pour cent du total des contributions à recevoir depuis plus de deux ans et reflète la déficience estimée des sommes à recevoir de ces donateurs. À ce jour, aucune provision pour créances douteuses n'a été considérée nécessaire pour les contributions volontaires à recevoir. Le classement par échéance des créances du Centre au 31 décembre 2010 se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

	Moins d'un an	1-2 ans	Plus de deux ans	Moins: provision pour créances douteuses	Total
Sommes à recevoir	2 794	340	997	(974)	3 157
Contributions à recevoir	895				895
<b>Total</b>	<b>3 689</b>	<b>340</b>	<b>997</b>	<b>(974)</b>	<b>4 052</b>

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face aux obligations financières associées au passif financier. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour le Centre à s'assurer qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations quand elles seront dues. Le Centre gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et estimés.

### **Note 9 – Autres actifs à court terme**

Les autres actifs à court terme se répartissent comme suit:

(en milliers d'euros)

	2010	Chiffres de 2009 retraités
Inventaires	304	305
Frais prépayés et avances	208	167
<b>Total autres actifs à court terme</b>	<b>512</b>	<b>472</b>

## Note 10 – Immobilisations

À l'exception des améliorations locatives liées aux bâtiments du Centre, les immobilisations suivantes acquises depuis juillet 1980 ont été comptabilisées:

(en milliers d'euros)

	Véhicules et équipement de bureau	Systèmes d'information	Matériel divers et mobilier	Total
Coût au 01/01/2010	1 219	2 351	621	4 191
Ajouts en 2010	522	24	20	566
Cessions en 2010	(104)	(710)	(7)	(821)
<b>Coût au 31/12/2010</b>	<b>1 637</b>	<b>1 665</b>	<b>634</b>	<b>3 936</b>
Amortissement au 01/01/2010	923	1 931	495	3 349
Amortissement en 2010	227	194	17	438
Cessions en 2010	(100)	(708)	(1)	(809)
<b>Amortissement au 31/12/2010</b>	<b>1 050</b>	<b>1 417</b>	<b>511</b>	<b>2 978</b>
<b>Valeur comptable nette au 31/12/2010</b>	<b>587</b>	<b>248</b>	<b>123</b>	<b>958</b>
<b>Valeur comptable nette au 31/12/2009</b>	<b>296</b>	<b>420</b>	<b>126</b>	<b>842</b>

## Note 11 – Produits différés

Le montant de 8 268 000 euros (2009 = 6 384 000 euros) englobe essentiellement les avances reçues pour des activités de formation. Ce montant est réparti comme suit:

(en milliers d'euros)

	2010	Chiffres de 2009 retraités
Commission européenne	1 792	1 758
Présidence du Conseil italien	1 341	0
Ministère bulgare des Politiques sociales	1 244	1 574
Ministère italien des Affaires étrangères, Palestine	731	952
Gouvernement du Brésil	373	0
Ministère espagnol du Travail et de l'Immigration	267	0
Ministère portugais du Travail et de la Solidarité sociale	234	409
Autres	2 286	1 691
<b>Total</b>	<b>8 268</b>	<b>6 384</b>

---

## Note 12 – Crédoiteurs et charges à payer

Le montant de 3,0 millions d'euros (2009 = 2,4 millions d'euros) englobe les dépenses associées aux activités de formation et la hausse des frais fixes tels que le chauffage et l'électricité, les salaires, les frais de maintenance et les fournitures.

## Note 13 – Avantages sociaux du personnel

(en milliers d'euros)

---

	2010
<b>Passif à court terme</b>	
Salaires à payer	6
Congés accumulés	259
Frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement	35
Congés dans les foyers	9
<b>Total passif à court terme</b>	<b>309</b>
<b>Passif à long terme</b>	
Congés accumulés	1 716
Frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement	439
<b>Total passif à long terme</b>	<b>2 155</b>
<b>Total passif lié aux avantages sociaux du personnel</b>	<b>2 464</b>

---

### Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de services et de rapatriement en 2010 s'élevait à 696 000 euros (687 000 euros en 2009).

Le passif pour les indemnités de cessation de service était estimé à 7,433 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2009 = 7,311 millions d'euros). Le passif lié aux indemnités de rapatriement était estimé à 841 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 = 772 000 euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers.

### Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 30,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2009 = 22,2 millions d'euros). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers.

### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'obligation financière de l'OIT à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire (7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel. Le montant total des cotisations de retraite payé par le Centre à la CCPPNU pour le personnel s'élevait en 2010 à 3,78 millions d'euros, dont 2,52 millions représentaient la contribution de l'employeur (2009 = 3,80 millions d'euros, dont 2,53 millions représentaient la contribution de l'employeur).



---

## Note 14 – Contributions volontaires

(en milliers d'euros)

	2010	Chiffres de 2009 retraités
Gouvernement de l'Italie	10 350	11 850
Organisation internationale du Travail	2 819	2 267
Région Piémont	370	400
Ville de Turin	266	385
Gouvernement de la France	104	50
Compagnia di San Paolo	-	450
<b>Total</b>	<b>13 909</b>	<b>15 402</b>

La contribution de l'OIT de 2 819 000 euros (3 805 000 dollars des États-Unis) représente la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2010-11, qui s'élève à 7 610 000 dollars des États-Unis. En 2009, elle s'élevait à 2 267 000 euros (3 160 000 dollars des États-Unis).

La contribution du gouvernement italien au Centre en 2010 s'est élevée à 7 850 000 euros (2009 = 7 850 000 euros). Cette somme a été payée en 2010. Le gouvernement italien a également versé 2 500 000 euros en 2010 (2009 = 4 000 000 euros) pour des activités de formation. Au total, le gouvernement italien a donc apporté une contribution de 10 350 000 euros en 2010 (2009 = 11 850 000 euros).

Le gouvernement français a accepté de contribuer 104 000 euros (2009 = 50 000 euros).

En 2010, la Ville de Turin a accepté de contribuer 500 000 euros (2009 = 500 000 euros) afin de couvrir les frais de maintenance extraordinaire et d'aménagement des lieux. Sur ce montant, 266 000 euros ont été utilisés et comptabilisés comme produits en 2010 (2009 = 385 000 euros). Ce montant n'avait pas encore été versé au 31 décembre 2010.

La Région Piémont a accepté de contribuer 370 000 euros (2009 = 400 000 euros). Ce montant n'avait pas encore été versé au 31 décembre 2010.

## Note 15 – Contributions en nature

Les services en nature sous la forme de services juridiques et d'audit et de prêt de personnel fournis par l'OIT et le gouvernement de la France n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers et se répartissent comme suit:

L'OIT a apporté gracieusement 6,5 mois de travail, évalués à 69 000 euros (2009 = 4 mois de travail, évalués à 47 000 euros). Elle n'a pas fourni de services juridiques ou d'audit en 2010 (2009 = 112 000 euros).

Le gouvernement de la France a apporté gracieusement 4 mois de travail, évalués à 11 000 euros (2009 = 12 mois de travail, évalués à 33 000 euros).

Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique. La valeur du terrain et des bâtiments n'est pas connue.

---

## Note 16 – Produits provenant des activités de formation

(en milliers d'euros)

	2010	Chiffres de 2009 retraités
<b>Activités productrices de recettes</b>		
Bailleurs bilatéraux / Fonds fiduciaires directs	6 033	4 939
Union européenne (dont Commission européenne, Fondation européenne pour la formation et Fonds social européen)	3 942	4 561
Autres institutions multilatérales	1 728	1 409
Gouvernement de l'Italie et autres organisations italiennes (dont ministères des Affaires étrangères et du Travail)	1 614	1 526
<b>Total activités productrices de recettes</b>	<b>13 317</b>	<b>12 435</b>
<b>Fonds reçus en vertu d'accords interorganisations</b>		
Organisation internationale du Travail – autres	3 569	3 131
Organisation internationale du Travail – budget ordinaire	3 069	5 590
Autres institutions du système des Nations Unies	1 755	1 479
Banque mondiale	148	308
<b>Total fonds reçus en vertu d'accords interorganisations</b>	<b>8 541</b>	<b>10 508</b>
<b>Total produits provenant des activités de formation</b>	<b>21 858</b>	<b>22 943</b>

## Note 17 – Autres produits

(en milliers d'euros)

	2010	Chiffres de 2009 retraités
<u>Transactions sans contrepartie directe</u>		
Utilisation des infrastructures du Centre par d'autres institutions du système des Nations Unies	488	545
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	151	205
Recouvrement de radiation d'exercices précédents	88	12
Autres produits divers	112	87
<u>Transactions avec contrepartie directe</u>		
Utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants	251	276
Activités socioculturelles	129	98
<b>Total autres produits</b>	<b>1 219</b>	<b>1 223</b>

---

## **Note 18 – Engagements futurs**

Au 31 décembre 2010, le Centre avait pour 3,8 millions d'euros (2009 = 3,8 millions d'euros) d'engagements futurs liés à des contrats d'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à des contrats de services d'impression et de services sous-traités, comme le nettoyage des locaux et des chambres, la réception, le bureau de poste, la sécurité, la restauration et le transport.

## **Note 19 – État de comparaison du budget et des montants réels**

L'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III) et l'état des flux de trésorerie (état IV) englobent tous les fonds, tandis que l'état de comparaison du budget et des montants réels (état V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement et le Fonds fiduciaire italien, pour lesquels un budget est adopté par le Centre. Le budget 2010 a été approuvé par le Conseil du Centre en novembre 2009 et la période couverte est l'année civile.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière:

- L'utilisation de l'excédent budgétaire est présentée comme un produit budgétaire à l'état V mais n'est pas présentée à l'état II.
- La base de comptabilisation des produits liés au Fonds fiduciaire italien n'est pas la même pour l'état II et l'état V. À l'état V, ces produits sont comptabilisés comme des produits provenant des activités de formation, tandis qu'à l'état II, ils le sont comme des contributions volontaires quand (a) il est probable que les profits économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif bénéficieront au Centre et (b) la juste valeur de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

En outre, il y a des différences dans la méthode de classement entre l'état V et l'état II:

- Les annulations et économies sur les engagements de l'exercice précédent sont présentées comme une réduction des dépenses et les gains (pertes) de change net(te)s et réévaluation sont présentés comme des recettes à l'état II et dans les divers à l'état V.
- La provision pour créances douteuses est présentée dans les divers à l'état V et comme une dépense à l'état II.

## Rapprochement des montants de l'excédent budgétaire (état V) et de l'état des flux de trésorerie (état IV)

(en milliers d'euros)

	Exploitation	Investissement	Total
<b>Excédent budgétaire net</b>	<b>1 937</b>	<b>-</b>	<b>1 937</b>
<b>Différences liées à la base</b>			
Acquisition d'immobilisations		(566)	(566)
Augmentation des investissements		(3 508)	(3 508)
Postes sans effet sur la trésorerie	2 584		2 584
Fonds fiduciaire italien (produits)	(1 391)		(1 391)
Utilisation de l'excédent	(633)		(633)
<b>Sous-total différences liées à la base</b>	<b>560</b>	<b>(4 074)</b>	<b>(3 514)</b>
<b>Différences liées à l'unité</b>			
Fonds de roulement	12		12
Fonds pour l'amélioration du campus	(2 236)		(2 236)
Fonds d'investissement	(384)		(384)
Fonds fiduciaire italien	13		13
<b>Sous-total différences liées à l'unité</b>	<b>(2 595)</b>	<b>-</b>	<b>(2 595)</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(98)</b>	<b>(4 074)</b>	<b>(4 172)</b>

## Rapprochement entre l'état II et l'état V

(en milliers d'euros)

	État de comparaison du budget et des montants réels (état V)	État de la performance financière (état II)	Différence	Différences liées à l'unité	Différences liées à la base	Différences de classement
Total produits	39 094	37 356	1 738	(31)	2 024	(255)
Total dépenses	(37 669)	(40 038)	2 369	2 626	-	(257)
Total divers	512	-	512	-	-	512
<b>Excédent (déficit) budgétaire net</b>	<b>1 937</b>	<b>(2 682)</b>	<b>4 619</b>	<b>2 595</b>	<b>2 024</b>	<b>-</b>

## Utilisation de l'excédent en 2010

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier du Centre, le Directeur a décidé de dégager pour les exercices 2008 et 2009 un montant de 800 000 dollars des États-Unis (équivalant à 592 000 euros), prélevé sur l'excédent de 2006, pour financer deux postes P4, ainsi que les dépenses d'exploitation connexes, afin de développer et promouvoir les activités dans les domaines suivants: a) Emploi et développement des compétences, et b) Migration, travail forcé et traite des êtres humains. Le Conseil du Centre a approuvé cette dépense lors de sa 69e session, qui s'est tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2007. En 2010, 267 000 euros (2009 = 258 000 euros) ont été dépensés à cette fin, ce qui laisse un solde de 53 000 euros (2009 = 320 000 euros).

En outre, le Bureau du Conseil s'est réuni à Genève le 7 mars 2008 et a approuvé une dépense additionnelle de 1 086 000 dollars des États-Unis (745 000 euros), prélevée sur l'excédent de 2007, afin de renforcer les infrastructures de formation (437 000 dollars des États-Unis, équivalant à 300 000 euros) et de procéder à des travaux d'amélioration du Campus (649 000 dollars des États-Unis, équivalant à 445 000 euros). En 2010, 119 000 euros (2009 = 8 000 euros) ont été dépensés pour les infrastructures de formation et 247 000 euros (2009 = 29 000 euros) pour l'amélioration du campus, ce qui laisse des soldes de, respectivement, 91 000 euros (2009 = 210 000 euros) et nul (2009: 247 000 euros).

## Note 20 – Actifs éventuels

Les actifs éventuels liés à des accords signés et à des contributions susceptibles d'être reçues en 2011, et qui n'ont pas été comptabilisés comme des actifs, sont présentés au tableau ci-dessous:

(en milliers d'euros)

	2010	2009
Contribution de l'OIT	2 896	2 637
Gouvernement de l'Italie – opérations du Centre	7 850	7 850
Gouvernement de l'Italie – activités de formation	1 600	2 500
Ville de Turin	-	500
Commission européenne	7 684	3 042
Gouvernements	5 619	3 525
Autres	643	3 167
<b>TOTAL</b>	<b>26 292</b>	<b>23 221</b>

## Note 21 – Information relative aux parties liées

L'OIT étant l'entité de contrôle du Centre international de formation, elle est liée au Centre.

En 2010, l'OIT a contribué à concurrence de 2,82 millions d'euros aux opérations générales du Centre (2,27 millions d'euros en 2009) et de 6,37 millions d'euros à ses activités de formation (8,57 millions d'euros en 2009). En outre, l'OIT a versé l'intégralité de la contribution patronale pour l'assurance-maladie après la cessation de service d'anciens membres du personnel du Centre, qui a atteint 519 000 euros en 2010 (502 000 euros en 2009). En 2010, l'OIT a également payé 52 000 euros (2009 = 106 000 euros) en indemnités de rapatriement, 512 000 euros (2009 = 824 000 euros) en indemnités de cessation de service et 86 000 euros (2009 = néant) en indemnités de cessation volontaire de service. Au total, l'OIT a apporté une contribution de 10,36 millions d'euros (2009 = 12,27 millions d'euros) pour soutenir les opérations et les activités de formation du Centre. Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire fournisseur ou client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont la Directrice et les sept membres de l'Équipe de direction. Le Conseil du Centre est composé de représentants des États membres et du Conseil d'administration de l'OIT et d'un représentant pour chacune des entités suivantes: gouvernement italien, Région Piémont, Ville de Turin et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du Centre.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et les avantages établis conformément au Statut du personnel du Centre et approuvés par le Conseil pour 2010. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le Centre cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont considérées comme des régimes à prestations définies.

En 2010, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants:

	2010		2009	
Catégorie	Nombre de personnes	Rémunération totale (euros)	Nombre de personnes	Rémunération totale (euros)
<b>Principaux cadres dirigeants</b>	8	1 319 000	7	1 095 000

Le Centre a rémunéré les services de formation rendus par un membre de la famille proche d'un principal cadre dirigeant pour un montant de 26 000 euros en 2010 (25 000 euros en 2009).

Aucun prêt ou avance n'est accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne le soit aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du Centre.

Il n'y a pas eu d'information relative aux parties liées impliquant des principaux cadres dirigeants en 2010 et 2009.

## Note 22 – Information sectorielle

Le Centre a préparé les états financiers dans un format combiné, en présentant l'information basée sur tous les fonds gérés par le Centre et décrits dans la note 1. La composition des fonds correspond aux exigences des Normes comptables du système des Nations Unies, qui est également conforme à la norme IPSAS 18. Les transferts intersectoriels sont supprimés de la colonne intitulée « Intersectoriel » dans les états ci-après. Les transferts intersectoriels comprennent les éléments suivants:

- 3 891 000 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds fiduciaire italien pour reconnaître les dépenses liées au Fonds fiduciaire italien;
- 12 000 euros du Fonds de roulement au Fonds de fonctionnement pour amener le Fonds de roulement à son objectif de 1 852 200 euros;
- 384 000 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds d'investissement pour couvrir des dépenses du Fonds d'investissement.

## Centre international de formation de l'OIT

État de la situation financière au 31 décembre  
(en milliers d'euros)

	2010 Fonds de fonctionnement	2010 Fonds de roulement (réserve)	2010 Fonds pour l'amélioration du campus	2010 Fonds d'investissement	2010 Fonds fiduciaire italien	2010 TOTAL	2009 retraités TOTAL
<b>Actifs</b>							
<b>Actifs à court terme</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 678	1 879	186	0	1 731	12 474	16 646
Investissements	3 508	0	0	0	0	3 508	0
Sommes à recevoir	3 157	0	0	0	0	3 157	4 157
Contributions à recevoir	895	0	0	0	0	895	900
Sommes à recevoir de l'OIT	1 222	0	0	0	0	1 222	0
Autres actifs à court terme	512	0	0	0	0	512	472
Soldes interfonds	68	(27)	0	20	(61)	0	0
	<b>18 040</b>	<b>1 852</b>	<b>186</b>	<b>20</b>	<b>1 670</b>	<b>21 768</b>	<b>22 175</b>
<b>Actifs à long terme</b>							
Immobilisations	958	0	0	0	0	958	842
	<b>958</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>958</b>	<b>842</b>
<b>Total actif</b>	<b>18 998</b>	<b>1 852</b>	<b>186</b>	<b>20</b>	<b>1 670</b>	<b>22 726</b>	<b>23 017</b>
<b>Passif</b>							
<b>Passif à court terme</b>							
Créditeurs et charges à payer	2 969	0	0	20	0	2 989	2 442
Sommes dues à l'OIT	0	0	0	0	0	0	281
Sommes dues aux donateurs	349	0	0	0	0	349	115
Produits différés	8 268	0	0	0	0	8 268	6 384
Avantages sociaux du personnel	309	0	0	0	0	309	0
	<b>11 895</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>11 915</b>	<b>9 222</b>
<b>Passif à long terme</b>							
Avantages sociaux du personnel	2 155	0	0	0	0	2 155	0
	<b>2 155</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 155</b>	<b>0</b>
<b>Total passif</b>	<b>14 050</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>14 070</b>	<b>9 222</b>
<b>Total actif net</b>	<b>4 948</b>	<b>1 852</b>	<b>186</b>	<b>0</b>	<b>1 670</b>	<b>8 656</b>	<b>13 795</b>

## Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière  
pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre  
(en milliers d'euros)

	2010 Fonds de fonctionnement	2010 Fonds de roulement (réserve)	2010 Fonds pour l'amélioration du campus	2010 Fonds d'investissement	2010 Fonds fiduciaire Italien	2010 Intersectoriel	2010 TOTAL	2009 retraités TOTAL
<b>Produits</b>								
Produits provenant des activités de formation	21 858	0	0	0	0	0	21 858	22 943
Contributions volontaires	11 409	0	0	0	2 500	0	13 909	15 402
Autres produits	1 219	0	0	0	0	0	1 219	1 223
Gain (perte) net(te) de change et réévaluation	255	0	0	0	0	0	255	(71)
Produits d'intérêts	84	12	6	0	13	0	115	139
Produits intersectoriels	3 903	0	0	384	0	(4 287)	0	0
<b>Total produits</b>	<b>38 728</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>384</b>	<b>2 513</b>	<b>(4 287)</b>	<b>37 356</b>	<b>39 636</b>
<b>Dépenses</b>								
Dépenses de personnel	17 735	0	0	239	0	0	17 974	18 482
Frais de voyage	3 782	0	0	2	0	0	3 784	4 419
Contrats de sous-traitance	6 670	0	0	92	0	0	6 762	6 310
Frais liés aux activités de formation	3 340	0	0	0	0	0	3 340	3 593
Bâtiments et entretien	2 106	0	0	0	0	0	2 106	2 064
Frais généraux de fonctionnement	2 011	0	2 242	50	0	0	4 303	3 561
Fournitures	1 253	0	0	1	0	0	1 254	1 187
Amortissement	438	0	0	0	0	0	438	384
Frais bancaires	58	0	0	0	0	0	58	77
Autres dépenses	19	0	0	0	0	0	19	29
Dépenses intersectorielles	384	12	0	0	3 891	(4 287)	0	0
<b>Total dépenses</b>	<b>37 796</b>	<b>12</b>	<b>2 242</b>	<b>384</b>	<b>3 891</b>	<b>(4 287)</b>	<b>40 038</b>	<b>40 106</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>932</b>	<b>0</b>	<b>(2 236)</b>	<b>0</b>	<b>(1 378)</b>	<b>0</b>	<b>(2 682)</b>	<b>(470)</b>
<b>Actif net, début d'exercice</b>	<b>6 473</b>	<b>1 852</b>	<b>2 422</b>	<b>0</b>	<b>3 048</b>	<b>0</b>	<b>13 795</b>	<b>14 265</b>
<b>Ajustements à l'actif net (note 4)</b>	<b>(2 457)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 457)</b>	<b>0</b>
<b>Actif net, fin d'exercice</b>	<b>4 948</b>	<b>1 852</b>	<b>186</b>	<b>0</b>	<b>1 670</b>	<b>0</b>	<b>8 656</b>	<b>13 795</b>



---

## Note 23 – Fonds pour l'amélioration du campus

En décembre 2002, le gouvernement italien a apporté au Centre une contribution initiale extraordinaire pour financer les travaux urgents d'adaptation des bâtiments aux normes de sécurité. Les années suivantes, des fonds supplémentaires ont été accordés afin de permettre l'adaptation aux normes actuelles de sécurité et de financer les dépenses extraordinaires liées à la rénovation des structures hôtelières et d'autres structures du Centre. Actuellement, les fonds servent à réaménager la principale salle de conférences (pavillon L) afin d'étendre sa capacité et de répondre aux normes de sécurité.

Les contributions reçues et utilisées par le Centre sont détaillées ci-dessous:

Date de réception des fonds	Origine des fonds	Montants en euros
1 <sup>er</sup> décembre 2002	Gouvernement italien	516 500
27 janvier 2004	Compagnia di San Paolo	25 000
16 septembre 2004	Région Piémont	1 000 000
4 novembre 2004	SanPaolo IMI S.p.A.	83 600
7 décembre 2004	Gouvernement italien	569 500
6 septembre 2005	Région Piémont	1 000 000
1 <sup>er</sup> octobre 2006	Région Piémont	1 000 000
13 février 2007	Compagnia di San Paolo	150 000
27 juillet 2007	Compagnia di San Paolo	150 000
12 février 2008	Compagnia di San Paolo	225 000
11 juillet 2008	Compagnia di San Paolo	225 000
27 avril 2009	Compagnia di San Paolo	225 000
28 octobre 2009	Compagnia di San Paolo	225 000
<b>Total des contributions reçues</b>		<b>5 394 600</b>
Moins: Total des dépenses encourues		5 565 400
Plus: Intérêts		357 000
<b>Solde du fonds au 31 décembre 2010</b>		<b>186 200</b>

Les travaux de rénovation du pavillon ont été achevés en juin 2010, pour un montant total de 3 879 500 euros.

## Note 24 – Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée cette année.

**Centre international de  
formation de l'OIT**

**RAPPORT AU CONSEIL  
RÉSULTATS DE L'AUDIT ANNUEL**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010



Au Conseil du Centre international de formation de l'OIT,

Le 26 mars 2007, à sa 298<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a nommé le vérificateur général du Canada comme commissaire aux comptes pour une période de quatre ans. Le 25 mars 2011, à sa 310<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration a reconduit le mandat pour les 73<sup>e</sup> et 74<sup>e</sup> exercices financiers se terminant le 31 décembre 2015.

Aux termes du Règlement financier du Centre international de formation de l'OIT (le Centre), le commissaire aux comptes de l'OIT est le commissaire aux comptes du Centre. Conformément à l'article 28 du Règlement financier, un rapport détaillé doit être émis à l'issue de l'audit en plus du Rapport de l'auditeur indépendant.

L'audit des états financiers de 2010 du Centre est le troisième audit que nous réalisons en tant que commissaire aux comptes. Le rapport ci-joint fournit les résultats de notre audit et comprend des observations découlant de notre audit des états financiers de 2010.

Le vérificateur général du Canada est nommé pour un mandat fixe non renouvelable de 10 ans. Mon mandat prendra donc fin le 30 mai 2011. Les travaux d'audit visant les états financiers 2010 du Centre ont été terminés au cours de mon mandat et j'ai signé le rapport de l'auditeur indépendant et le présent rapport. Ce dernier sera présenté au Conseil lors d'une réunion qui aura lieu après la fin de mon mandat. Madame Marion McMahon, la vérificatrice générale adjointe chargée de l'audit du Centre, présentera mon rapport.

Nous désirons remercier la directrice du Centre, ses officiers et les membres de leur personnel de la coopération et de l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance au Conseil du Centre et au Conseil d'administration de l'OIT pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard du travail de notre bureau.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA  
Commissaire aux comptes

Ottawa, Canada  
Le 18 mai 2011

## Table des matières

	<b>Page</b>
Résumé .....	1
Au sujet du Bureau du vérificateur général .....	2
Étendue et objectifs de l'audit.....	2
Stratégie d'audit et responsabilités du commissaire aux comptes.....	2
Résultats de l'audit.....	3
Réalisation de l'audit .....	5
Lettre de recommandations.....	5
Mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) - progrès à ce jour	6
Mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) - étapes à venir ....	7
Audit interne .....	9
Autres travaux menés au Centre .....	10
Conclusion .....	10

## Résumé

Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers de 2010 du Centre international de formation. Nous avons conclu, dans notre rapport, que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre, de sa performance financière, des variations de l'actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Nous avons conclu également que ces méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des changements expliqués à la note 4. En outre, nous avons conclu que les opérations du Centre dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre.

Nous avons terminé nos travaux d'audit en avril 2011. Dans le cadre de notre audit, nous avons effectué le suivi des questions soulevées dans la lettre de recommandations que nous avons émise à l'issue de l'audit de 2008, et des observations que nous avons faites au cours de l'audit de 2009. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la direction à cet égard. Nous prévoyons rédiger une lettre de recommandations portant sur l'audit de 2010 au cours de l'été 2011.

Dans le cadre de son plan d'adoption progressive des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), le Centre a évalué 20 normes en 2010, dont 10 avaient une incidence sur ses états financiers. L'une de ces normes a été partiellement adoptée (l'IPSAS 23, *Produits des opérations sans contrepartie directe*). L'adoption partielle de l'IPSAS 23 est permise en vertu des dispositions transitoires prévues dans la Norme. Bien que nous soyons généralement satisfaits de l'application des nouvelles normes, nous avons relevé quelques aspects susceptibles d'être améliorés et qui sont analysés en détail dans la section « Mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ». Nous encourageons la direction à planifier adéquatement la mise en œuvre des nouvelles normes en prévision de l'établissement des états financiers de 2011, à analyser suffisamment tôt les incidences des changements et à poursuivre sa collaboration avec l'OIT.

## Au sujet du Bureau du vérificateur général

1. Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et environnemental. Il fait la promotion d'une bonne gestion des finances et de l'environnement, ainsi que du développement durable.
2. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit au Canada et à l'échelle internationale. Au Canada, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment l'Institut Canadien des Comptables Agréés qui établit les normes de comptabilité et de certification. Sur la scène internationale, la vérificatrice générale est membre du Conseil des Normes comptables internationales du secteur public, et le BVG collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange des connaissances et à l'audit d'institutions internationales.

## Étendue et objectifs de l'audit

3. L'étendue de l'audit a été établie conformément au chapitre VIII du *Règlement financier* du Centre international de formation et aux termes de référence additionnels pour l'audit externe des comptes présentés à l'annexe II de ce règlement.
4. Un audit est un examen indépendant des éléments probants étayant les montants et les informations présentés dans les états financiers. En tant qu'auditeurs, nous évaluons aussi la conformité du Centre aux autorisations importantes de ses organes délibérants et nous nous demandons si, au cours de notre examen, nous avons pris connaissance d'autres questions qui, à notre avis, devraient être portées à l'attention du Conseil.

L'audit avait pour objectif de formuler une opinion indépendante, à savoir si :

- les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies;
- les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent;
- les opérations dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre.

Notre rapport de l'auditeur traite de chacun de nos objectifs d'audit.

## Stratégie d'audit et responsabilités du commissaire aux comptes

5. Nous avons effectué notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit implique la mise en œuvre de procédures, au moyen de sondages, en vue de

recueillir des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournis dans les états financiers. L'audit comprend également une appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

6. Lors de la planification de l'audit, nous avons mis à jour nos connaissances sur le Centre et son environnement, les risques auxquels il fait face, la façon dont il gère ces risques et l'environnement de contrôle dans son ensemble. Nous avons actualisé notre compréhension afin de pouvoir planifier notre audit et déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à appliquer.
7. Il incombe à l'auditeur de formuler une opinion sur les états financiers à partir de son audit. Un audit est réalisé de manière à obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs.
8. En raison des limites inhérentes à un audit, il existe un risque inévitable que certaines anomalies dans les états financiers ne soient pas détectées (en particulier les anomalies intentionnelles dissimulées par collusion), même si l'audit est planifié et exécuté adéquatement.
9. Notre plan d'audit, dans lequel sont résumés les principaux secteurs de risque d'audit, a fait l'objet d'une discussion avec la direction du Centre le 3 novembre 2010. Nous nous sommes concentrés sur les secteurs qui comportent un risque élevé d'anomalies significatives ou de non-conformité aux autorisations législatives du Centre, selon notre compréhension du Centre et de ses activités.

## Résultats de l'audit

10. Nous confirmons que le Bureau du vérificateur général du Canada est demeuré indépendant du Centre pendant toute la durée de l'audit.
11. Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers de 2010 du Centre. Nous avons conclu qu'ils donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière, des variations de l'actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.
12. Nous avons conclu que les Normes comptables du système des Nations Unies avaient été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, compte tenu de l'application rétroactive des changements expliqués à la note 4 des états financiers.
13. Nous avons également conclu que les opérations du Centre dont nous avons pris connaissance durant notre audit des états financiers avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre.

14. Nous sommes tenus de signaler au Conseil les anomalies non corrigées ainsi que l'incidence qu'elles pourraient avoir, collectivement ou individuellement, sur l'opinion que nous formulons dans le rapport de l'auditeur indépendant. Au cours de nos travaux d'audit, nous avons relevé certaines anomalies et en avons discuté avec la direction. Cette dernière a apporté les redressements nécessaires pour corriger ces éléments, lesquels étaient principalement liés à l'adoption de certaines IPSAS. Nous n'avons aucune anomalie non corrigée à signaler.
15. Durant notre audit, nous n'avons eu aucune difficulté ou aucun désaccord avec la direction que nous serions tenus de signaler au Conseil.
16. Nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres de la haute direction ou des employés occupant un poste important en matière de contrôle interne qui sont susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les états financiers. Nous insistons sur le fait qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des méthodes et des procédures qui favorisent la conduite ordonnée et efficace des activités du Centre. Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune question liée à des actes de fraude qui devrait être portée à l'attention de la direction ou du Conseil.
17. La préparation des états financiers exige que la direction choisisse des méthodes comptables, qu'elle établisse des estimations comptables essentielles, et qu'elle présente des informations qui font appel au jugement et comportent une incertitude relative à la mesure, ce qui peut avoir une incidence considérable sur les résultats présentés par le Centre. Nous sommes tenus de discuter avec le Conseil de nos vues sur les aspects qualitatifs importants des pratiques comptables du Centre, y compris du caractère approprié des méthodes comptables, du caractère raisonnable des estimations comptables et des jugements importants, et du caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers.
18. Nous avons passé en revue les méthodes comptables, y compris les nouvelles méthodes qui ont été adoptées en 2010. Nous sommes convaincus qu'elles sont appropriées et conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies et aux exigences des IPSAS appliquées en 2010. Nous avons également passé en revue les estimations comptables, notamment les charges à payer, la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile estimative des immobilisations et les passifs reliés aux avantages sociaux du personnel. Afin d'apprécier le caractère raisonnable de ces estimations, nous avons examiné la documentation à l'appui, vérifié l'exactitude des calculs et exécuté les autres tests et procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons accepté les jugements de la direction et estimé qu'ils étaient étayés par les éléments probants. Nous avons également obtenu des éléments probants suffisants sur le caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la section sur la mise en œuvre des IPSAS.
19. Pour la première fois, nous avons adopté une stratégie d'appui sur les contrôles pour auditer les dépenses de personnel. Nous n'avons relevé aucune déficience importante du contrôle, mais avons dégagé des possibilités d'amélioration dont nous avons discuté avec la direction et que nous incluons dans notre lettre de recommandations.



20. Nous avons mis en œuvre des procédures d'audit particulières visant les frais de voyage et d'accueil des principaux membres de la haute direction et des membres du Conseil. Nous n'avons relevé aucune question devant être portée à l'attention du Conseil. Nous avons toutefois dégagé des possibilités d'améliorer la politique sur les frais d'accueil, et nous les incluons dans notre lettre de recommandations.
21. L'identification et le suivi des risques auxquels est exposé le Centre sont des exercices importants et continus. Nous avons observé, au cours de nos travaux d'audit, une faiblesse en matière de gestion et de communication officielle des risques au Conseil. Nous nous attendions à ce que la direction ait identifié et documenté les risques pouvant avoir un impact sur les activités du Centre et sur les moyens et méthodes qui ont été mis en place pour atténuer ces risques. Bien que la direction doive encore procéder à une évaluation complète des risques, elle a traité certains risques importants, notamment ceux qui sont liés aux systèmes informatiques. En outre, la direction nous a informés que le nouveau chef de l'administration sera responsable de la coordination et de l'établissement des plans de continuité des activités. Nous encourageons la direction à poursuivre son travail d'évaluation des risques, à continuer à développer des plans de continuité des activités et à mettre en œuvre ces plans.
22. **Recommandation** : La direction devrait mener une évaluation des risques afin d'identifier les risques auxquels est exposé le Centre. Elle devrait évaluer ces risques, mettre en place des moyens et méthodes pour les atténuer, les surveiller et en faire rapport au Conseil régulièrement.

**Réponse du Centre** : Le comité chargé de la gestion des risques se réunira au moins trois fois l'an pour préparer et revoir un registre officiel des risques. Si nous avons besoin de l'avis d'experts sur la manière de procéder, nous pourrions envisager cette possibilité lorsque nous comprendrons nos besoins.

## Réalisation de l'audit

23. Nous avons réalisé les travaux d'audit de clôture de 2010 en février et mars 2011. Le début de l'audit avait été devancé de trois semaines par rapport à l'audit précédent, mais parce que le Centre avait pris du retard dans l'évaluation et la mise en œuvre de plusieurs nouvelles normes, les états financiers n'ont été complétés qu'en avril 2011 et nous en avons besoin pour terminer nos travaux d'audit. Ce fut une année difficile, car le Centre a décidé d'adopter, en cours d'exercice, plusieurs IPSAS. La mise en œuvre de nouvelles normes demande des analyses poussées, la collecte de données, des calculs de la part de la direction et la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires, ce qui a retardé la réalisation de l'audit.

## Lettre de recommandations

24. Nous avons fait le point sur la lettre de recommandations produite suivant l'audit de 2008, de même que sur les observations formulées au cours de l'audit de 2009. De manière générale, nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la direction. Les observations et les recommandations pour lesquelles la direction n'a pas encore pris de mesures portent sur les plans de continuité des activités et sur la mise à jour de la

politique sur le pouvoir de signer les documents. La direction est d'accord avec nos recommandations et a commencé à les mettre en œuvre.

25. Au cours de l'audit de l'exercice considéré, nous avons également dégagé des possibilités de modifier les procédures afin d'améliorer les systèmes de contrôle interne, de simplifier les activités et d'améliorer les pratiques utilisées pour l'établissement des rapports financiers. Nous avons discuté de nos observations avec la direction et nous rédigerons une lettre de recommandations dans laquelle nous résumerons ces observations, formulerons des recommandations visant à concrétiser les possibilités dégagées et demanderons à la direction de répondre par écrit aux questions qui y seront soulevées. Ces observations portent notamment sur l'actualisation des politiques, l'amélioration des estimations relatives aux avantages sociaux des employés, la revue des processus entourant les activités de formation et l'achèvement de la base de données centrale sur les ententes. La lettre de recommandations devrait être prête au cours de l'été 2011. Comme nous avons l'habitude de le faire, nous ne communiquons que les observations et les recommandations les plus importantes sur les déficiences des contrôles internes dans notre rapport au Conseil. Nous n'avons actuellement aucune observation d'importance à porter à l'attention du Conseil.

## **Mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) - progrès à ce jour**

26. Vers la fin de 2010, la direction a décidé de mettre en œuvre progressivement les IPSAS, en commençant par adopter 20 de ces normes en 2010, dont 10 avaient une incidence sur les états financiers. L'une d'entre elles, l'IPSAS 23, a été adoptée partiellement. L'adoption partielle de l'IPSAS 23 est conforme aux dispositions transitoires énoncées dans la norme, lesquelles autorisent une application progressive sur trois ans.
27. En raison de l'application de nouvelles normes en 2010, la présentation des états financiers a considérablement changé; en outre, des modifications ont été apportées aux méthodes comptables, et de nouvelles informations ont été fournies dans les états financiers.
28. L'application de l'IPSAS 23, *Produits des opérations sans contrepartie directe*, a entraîné la modification des méthodes comptables relatives à la comptabilisation des contributions volontaires au Fonds pour l'amélioration du campus et au Fonds fiduciaire italien. Ces contributions étaient auparavant comptabilisées en produits à mesure que les fonds étaient utilisés. L'IPSAS 23 oblige maintenant leur comptabilisation en produits lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service liés à l'actif iront au Centre, que la juste valeur de l'actif peut être évaluée de façon fiable et que les contributions volontaires ne sont pas assorties de conditions que doit remplir le Centre. Cela se produit généralement lorsqu'il existe un accord signé. Nous sommes d'accord avec les modifications apportées à ces méthodes comptables.
29. Depuis qu'il a adopté l'IPSAS 25, *Avantages sociaux des employés*, en 2010, le Centre comptabilise les passifs au titre des avantages sociaux des employés, comme les congés accumulés et les frais de voyage et de transport reliés au rapatriement. La responsabilité des autres passifs relatifs aux employés relève de l'OIT (les indemnités de cessation de

service, les indemnités de rapatriement, la protection de la santé après la cessation de service) et, par conséquent, ceux-ci ne figurent pas dans les états financiers du Centre. Nous sommes d'accord avec les passifs au titre des avantages sociaux des employés qui ont été comptabilisés. Toutefois, nous avons constaté que l'exigence portant sur l'actualisation de la portion à long terme du passif constitué par les avantages sociaux des employés énoncée dans l'IPSAS 25 n'a pas été respectée. Même si les résultats actualisés pourraient ne pas entraîner une différence importante dans les passifs comptabilisés au titre des avantages sociaux des employés, le Centre devrait s'assurer que tel est bien le cas. Nous avons également constaté que les méthodes de calcul du passif résultant des frais de voyage et de transport reliés au rapatriement pourraient être améliorées. L'utilisation d'une moyenne des coûts engagés au cours des trois exercices précédents n'est peut-être pas la meilleure méthode à utiliser pour le Centre, qui compte peu d'employés ayant droit à cet avantage. Une approche plus précise consisterait à estimer un passif pour chaque employé, et nous invitons la direction à évaluer cette option.

30. Le Centre a également décidé, en 2010, de modifier ses méthodes comptables relatives à la comptabilisation des dépenses. Les dépenses pour des biens ou des services qui n'ont pas été reçus à la date de clôture ne sont plus comptabilisées comme des dépenses encourues. Nous sommes d'accord avec cette modification.
31. En 2010, les méthodes comptables relatives aux produits provenant des activités de formation ont aussi été changées. Les produits provenant des activités de formation sont maintenant comptabilisés et évalués en fonction de la proportion que représentent les dépenses encourues à la date considérée par rapport au total des dépenses estimées de l'activité de formation correspondante. Une fois l'IPSAS 23 appliquée aux produits provenant des activités de formation, cette nouvelle méthode comptable devra être revue. Il faudra examiner attentivement chaque type d'entente pour déterminer comment il convient de les comptabiliser. Lors de la mise en application de l'IPSAS 23, le Centre devra également revoir sa méthode comptable relative aux dépenses découlant des activités de formation, puisqu'il y a interdépendance.
32. Les modifications apportées aux méthodes comptables dont nous avons discuté précédemment ont été appliquées de manière rétrospective, et les informations comparatives ont été retraitées pour 2009, sauf dans le cas des avantages sociaux des employés (IPSAS 25). Nous sommes d'accord avec cette approche puisqu'elle est conforme à la norme, et que le Centre n'a pas estimé qu'il était rentable de retraiter les informations comparatives pour 2009. Ces modifications sont expliquées dans la note 4 des états financiers.

## **Mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) - étapes à venir**

33. Nous continuons d'encourager vivement le passage aux normes IPSAS des organisations du système des Nations Unies. Ce nouveau référentiel comptable améliorera la qualité, la comparabilité et la crédibilité des rapports financiers du système des Nations Unies et, par voie de conséquence, la reddition de comptes, la transparence et la gouvernance.
34. Afin d'assurer la mise en œuvre uniforme des IPSAS dans l'ensemble des Nations Unies, un groupe de travail a été mis sur pied. Ce groupe de travail interprète les diverses IPSAS

dans le contexte unique de l'environnement de l'ONU. À notre avis, il reste des questions que les diverses organisations des Nations Unies (y compris le Centre) doivent évaluer. À titre d'exemple, le groupe de travail estime que les organisations des Nations Unies et leurs agences spécialisées ne devraient pas être considérées comme des parties liées. Même si les normes IPSAS sont actuellement muettes à ce sujet, les principes qui les sous-tendent permettent de conclure que les organisations des Nations Unies et leurs agences spécialisées sont des parties liées, et il serait approprié que le Centre fournisse des informations sur la nature des opérations conclues avec ces parties liées.

35. L'adoption des IPSAS est un projet de taille qui exige des efforts considérables et constants en matière de gestion de projets, de formation du personnel, d'élaboration de méthodes et de procédures comptables, ainsi que des investissements dans les systèmes nécessaires à la saisie des données indispensables.

36. **Recommandation** : Nous encourageons le Centre à suivre les progrès réalisés par le groupe de travail des Nations Unies sur les IPSAS, afin d'assurer la comparabilité et l'uniformité lors de l'application des IPSAS avec les autres organisations des Nations Unies.

**Réponse du Centre** : En plus de continuer à suivre les progrès du groupe de travail des Nations Unies sur les IPSAS, le Centre poursuivra sa participation active aux travaux du groupe et travaillera en étroite collaboration avec l'OIT pour assurer l'application uniforme des IPSAS avec cet organisme et les autres organisations des Nations Unies.

37. L'expérience que nous avons acquise lors de l'audit de 2010 nous a permis de constater à quel point la mise en œuvre de nouvelles normes peut exiger du temps et des ressources. Il est important pour le Centre de planifier adéquatement la mise en œuvre des nouvelles normes qu'elle prévoit adopter et de s'y préparer suffisamment tôt. De plus, puisque ses états financiers sont consolidés avec ceux de l'OIT, il est primordial que le Centre poursuive les discussions avec l'OIT à propos des décisions qui concernent les méthodes comptables et leur incidence sur les rapports.

38. **Recommandation** : Le Centre devrait planifier la mise en œuvre des nouvelles normes qu'il prévoit adopter et se préparer suffisamment tôt. Il conviendrait de préparer une prise de positions pour chacune des normes, ainsi qu'une analyse de toutes les exigences que chacune comporte. Les prises de positions devraient être préparées suffisamment à l'avance pour que l'OIT et d'autres parties intéressées puissent les examiner et formuler leurs commentaires. Le Centre devrait discuter avec l'OIT afin de s'assurer que les normes sont interprétées de la même façon, s'il y a lieu. Des états financiers pro forma devraient également être préparés avant la date de clôture pour qu'il soit possible d'en réaliser l'examen et d'en discuter dans un délai convenable.

**Réponse du Centre** : Les échanges avec l'OIT se poursuivront dans la prochaine phase de la mise en œuvre des IPSAS par le Centre. À cette fin, une rencontre en personne est prévue avec le personnel clé de l'OIT au début de juin. Des états financiers pro forma seront préparés avant la date de clôture pour qu'il soit possible de les examiner dans un délai convenable.

39. Il est primordial, à la fois pour réussir la mise en œuvre des normes et pour que l'amélioration de l'information financière apporte, en temps voulu, ses bienfaits, que tous

les départements soient engagés dans le réaménagement des processus opérationnels et des méthodes comptables. De plus, la haute direction doit déterminer comment bien utiliser les nouvelles informations produites par l'application de ces nouvelles normes, en vue d'améliorer la mise en œuvre des programmes.

40. Nous continuerons à suivre les progrès réalisés par le Centre dans la mise en œuvre des IPSAS et à rendre compte de ces progrès.

## Audit interne

41. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) de l'OIT fournit des services d'audit interne au Centre. Il offre à la directrice du Centre des services d'examen indépendants afin d'assurer la conformité de la réception, de la garde et de l'utilisation de tous les fonds et des autres ressources du Centre, y compris l'utilisation économique de ces dernières.
42. Pour remplir sa mission, l'IAO effectue une évaluation exhaustive des risques de son environnement d'audit et établit un plan de travail, lequel est soumis à la directrice pour approbation. Le plan de travail pour 2010-2012 a été soumis en septembre 2010.
43. Afin de recevoir l'endossement nécessaire en temps voulu pour mettre en œuvre les plans pour toute la période (établissement des échéanciers et affectations du personnel), l'IAO devrait parachever sa stratégie relative au plan de travail avant le début de la période sur laquelle porte le plan.
44. **Recommandation** : L'IAO devrait terminer l'évaluation exhaustive des risques, établir son plan de travail et le soumettre à l'approbation de la directrice avant le début de la période sur laquelle il porte.

**Réponse du Centre** : Le Centre coordonnera ses efforts avec ceux de l'IAO pour s'assurer que son évaluation exhaustive des risques et son plan de travail seront soumis à l'examen et à l'approbation de la directrice avant le début de la période sur laquelle il porte.

**Réponse de l'IAO** : L'IAO a mis à jour son plan de travail stratégique en septembre 2010. Il tentera toutefois de préparer un plan de travail en vue de le soumettre à la directrice du Centre avant le début de la période sur laquelle il porte.

45. L'IAO avait prévu mener deux projets en 2010 : un audit informatique et un audit de la gestion des activités génératrices de produits, y compris le système de facturation connexe. Le deuxième projet est une demande de la direction. L'IAO nous a informés que les deux projets avaient été repoussés en raison de la réaffectation des ressources d'audit interne à d'autres projets.
46. **Recommandations** :
- a) Lors de l'élaboration du plan de travail, l'IAO devrait s'assurer qu'il dispose des ressources suffisantes pour mener à terme les projets prévus, dans les délais.

- b) Le Centre devrait s'assurer que l'IAO donne suite à son plan de travail.

**Réponse de l'IAO :**

- a) Depuis 2006, l'IAO établit son plan de travail en fonction des ressources disponibles. L'IAO examine actuellement la gestion des produits de la formation et prévoit entreprendre un audit informatique plus tard au cours de l'exercice. Si l'IAO ne parvient pas réaliser son plan, ou si les circonstances imposent des changements, l'IAO en informera la directrice du Centre et la consultera.

**Réponse du Centre :**

- b) Le Centre mènera ses activités de planification avec l'IAO amplement à l'avance, afin de s'assurer que le plan de travail de l'IAO sera respecté.

## **Autres travaux menés au Centre**

47. À titre de commissaire aux comptes du Centre, nous avons reçu le mandat d'appliquer des procédés spécifiés en ce qui a trait à l'information financière liée à deux contrats conclus entre le Centre et la Commission européenne. Le travail à cet égard a été exécuté conformément aux normes internationales sur les services connexes applicables aux missions de procédés spécifiés. Nous aurons terminé les premières missions relatives à ces deux contrats au printemps 2011 et des rapports sur les résultats factuels seront émis. Les deuxièmes missions sont prévues pour l'automne 2011.

## **Conclusion**

48. En résumé, nous encourageons la direction à planifier adéquatement la mise en œuvre des IPSAS en prévision des états financiers de 2011, à analyser suffisamment tôt les incidences de ces changements et à continuer de collaborer avec l'OIT.